



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de cure

Question écrite n° 118745

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le jugement du tribunal d'instance de Vichy confirmant l'illégalité des « frais de dossiers » réclamés aux curistes en 2005 et 2006. Les thermes de Vichy ont dû rembourser les 10 euros indûment perçus. Il lui demande s'il se propose de demander la généralisation de ces remboursements par les établissements thermaux.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118745

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1731